



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 19 Votants : 26	DCM 128-2022 Date de la convocation : mardi 14 nov 2023
--	---

L'an deux mille vingt-trois le vingt novembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, Maire, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, RUST Albert, NICOLAS Pierre, CHOMEL Chantal adjoints, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, MASSONNET Christian, BLOND Laurent, SCHMITT Jérôme, SCHULIAR Christian, GUILLET Marie, GIRAUDON Stéphane, FOULQUIER Audrey CHATELIN Matthieu, MALDONADO Nicolas, BOUCHAMI Muriel CAZILHAC Jean-Marc,

Conseillers- ères,

Absents-es et représentés-ées :

CARMONA Robert par AUDRIN JF, MAILLE Dany par EVOUNA NGUEMA Graziella, DENJEAN Lucie par GUILLET Marie, CASQUEL Stéphanie par PONS Maxime, ANGLES Thierry par BOUCHAMI Muriel, ARTERO Sandrine par CAZILHAC Jean-Marc,

Absents-es et excusés-ées

CALVERIE Marina, VALETTE Martine, TESSIER Sandra

CREATION DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectifs des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant l'évolution des carrières, il apparaît la nécessité de créer :

- Un poste d'EJE de classe exceptionnelle 35/35
- Un poste de Chef de service de police principal 2^{ème} classe 35/35
- Un poste d'adjoint d'animation principal 1^{er} classe 35/35
- Un poste d'adjoint technique 28/35
- Un poste d'adjoint technique 30/35^{ème}

Le conseil municipal décide de valider à l'unanimité la création de ces postes au tableau des effectifs.

POUR EXTRAIT
Le Maire,

Jean-François AUDRIN



Envoyé en préfecture le 21/11/2023

Reçu en préfecture le 21/11/2023

Publié le



ID : 034-213402597-20231120-DCM2023_128-DE

